

LYON PRATIQUE

C'est le facteur qui va vous aider à déclarer vos revenus !



■ La télédéclaration sera obligatoire pour les revenus supérieurs à 15 000 € cette année. Photo MAXPPP

Rédaction du Rhône

4 rue Montrochet,
69002 Lyon
04.78.14.76.00
redaction69@leprogres.fr
economie69@leprogres.fr

Publicité

www.bjp-publicite.com

Web

www.leprogres.fr/rhone

Facebook

www.facebook.com/
leprogres.lyon

Twitter

leprogresrhone

Des difficultés à effectuer les formalités sur Internet ? Dès ce printemps, un facteur pourra vous proposer ses services à domicile, moyennant finances. Explications.

On savait l'idée dans les cartons. Mais selon des documents internes de La Poste, que *Le Progrès* s'est procurés, l'assistance des facteurs pour déclarer ses revenus en ligne, se précise. Cette aide pourrait même commencer en avril et juin prochains, alors que dès 2018, la télédéclaration des revenus supérieurs à 15 000 € sera obligatoire, comme elle le sera en 2019 pour l'en-

semble des contribuables. Or, tout le monde n'est pas à l'aise devant un ordinateur, une tablette ou un smartphone, s'il en est détenteur. Ainsi, alors que la déclaration en ligne existe depuis l'imposition des revenus 2004, seul un gros tiers des contribuables l'a adoptée. À la clef, de sérieuses économies de traitement pour le service des Impôts.

Un rendez-vous de 45 minutes

L'idée de La Poste est consignée dans son document interne "Apprendre aux publics éloignés du numérique à réaliser la démarche de télé déclaration".

Un "centre d'appel externe" (un comble pour nos anciennes PTT... !) réceptionnera les appels des particuliers. Rendez-vous sera alors pris et un facteur "expert", préalablement formé, viendra chez vous. Durée de la prestation : 45 minutes. « Le facteur est un accompagnateur [...]. Il n'est pas un expert fiscaliste. Seul le client complète les champs de saisie et valide la télé déclaration », détaille encore le document. Mais combien coûtera la prestation ? Lorsque le client n'a pas de matériel, les données seront-elles conservées ou non sur la tablette du facteur, sans compter qu'il faudra créer, le cas échéant, une adresse électronique ? Et dans les zones retirées, sans couverture de la 4G, que se passera-t-il ? La Poste, contactée, n'a pas répondu à nos sollicitations, disant ne pas vouloir s'exprimer sur le sujet avant le mois d'avril.

Depuis l'arrivée d'Internet, le nombre annuel de plis distribués, au plan national, a diminué de 22 % entre 2009 et 2014. Même avec des volumes en baisse, les tournées doivent continuer d'être assurées. Alors, La Poste confie à ses facteurs des tâches complémentaires, génératrices de chiffre d'affaires. Suivant les régions, on voit ainsi les facteurs veiller sur les aînés, collecter du papier recyclé, apporter les médicaments ou aider à commander une carte grise à distance comme dans le Rhône.

Sophie Majou

« Le mieux, c'est quand même de s'adresser à un agent des Impôts ! »

« Même si le facteur est assermenté, il s'agit tout de même de données très confidentielles ! Le mieux, c'est quand même de s'adresser à un agent des Impôts plutôt qu'à un facteur ! », pointe Sylvain Leroux, syndicaliste CGT (majoritaire) à La Poste. Et puis, ce faisant « la Poste participe à la diminution du courrier ! », ajoute-t-il. Même son de cloche du côté de l'organisation (majoritaire) FGF-FO aux Impôts. « Les facteurs vont faire le travail... des fonctionnaires de la direction générale des Finances publiques ! On a cru que c'était une plaisanterie quand on a découvert ça, de façon incidente ! », se désole Yves Raichl, coordonnateur régional. « On est au cœur du métier fiscal, un métier régalien du ministère des Finances. Un travail pour lequel nos agents sont formés entre deux mois (avec un stage d'un an) et dix-huit mois, selon leur catégorie. L'obligation de discrétion professionnelle est par ailleurs très encadrée », poursuit cet inspecteur des Impôts.

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits

LPRFILROUGE@leprogres.fr